

Envoyé en préfecture le 15/12/2020

Reçu en préfecture le 15/12/2020

Affiché le 15 DEC. 2020

ID : 031-213105612-20201215-D\_2020\_116-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT  
DE  
TOULOUSE

MAIRIE  
DE  
L'UNION  
3 1 2 4 0

☎ 05.62.89.22.89

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 30
- procurations : 2
- absents excusés : 1
- ayant pris part au vote : 28
- abstentions : 4

L'an deux mille vingt et le 9 décembre à 19 heures 08, les membres du conseil municipal de la commune de l'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 3 décembre 2020, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents** : M. PERE, M. NAVARRO, MME BEC, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEULLERAT, MME GREGOIRE, M. BAUMLIN, MME GUEDES, M. ROFE, MME SIMON-LABRIC, M. ORTIC, MME QUONIAM-DOUREL, M. PUGET, MME TOULZE, M. COMBE, MME JARRIGE, M. CADIEU, MME CABERO, M. DOMENEGUETTY, MME PERROUX, M. MOLET, MME FERRE, MME SERRET-PEREZ, M. GARDE, M. MITTAUX, MME GENNARO-SAINT, M. CANCEL, MME GRUEL, M. ESPIAU.

**Etaient absents excusés ayant donné procuration** : MME CELERIER (POUVOIR A MME QUONIAM-DOUREL), M. MERLEY (POUVOIR A M. NAVARRO)

**Etaient absents excusés** : M. BAMIERE

M. JULIEN CADIEU a été élu secrétaire de séance

### DÉLIBÉRATION n°2020/116

#### **Objet : Modification du tableau des effectifs**

Vu l'avis du Comité Technique en date du 1<sup>er</sup> décembre 2020.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois des collectivités territoriales sont créés par l'organe délibérant.

Dans le cadre des avancements de grade pour l'année 2020, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante :

Ces modifications ne se traduisent par aucune création de poste.

#### **Filière administrative :**

Un grade d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe C3

Catégorie : C

Service : Administration Générale et de l'Urbanisme

Durée hebdomadaire : 35 heures

#### **Filière technique :**

Un grade d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe C3

Envoyé en préfecture le 15/12/2020

Reçu en préfecture le 15/12/2020

Affiché le 15 DEC. 2020

ID : 031-213105612-20201215-D\_2020\_116-DE



Catégorie : C  
Service : Direction de la Solidarité de la Jeunesse et de la Vie Scolaire – Service entretien  
Durée hebdomadaire : 35 heures

Un grade d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe C3

Catégorie : C  
Service : Direction de la Solidarité de la Jeunesse et de la Vie Scolaire – Service restauration  
Durée hebdomadaire : 35 heures

Un grade d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe C3

Catégorie : C  
Service : Direction des Services Techniques – Service Sport  
Durée hebdomadaire : 35 heures

Filière animation :

Un grade d'animateur principal 2<sup>ème</sup> classe B2

Catégorie : B  
Service : Direction de la Solidarité de la Jeunesse et de la Vie Scolaire – Service Enfance jeunesse  
Durée hebdomadaire : 35 heures

Un grade d'adjoint d'animation principal 1<sup>ère</sup> classe C3

Catégorie : C  
Service : Direction de la Solidarité de la Jeunesse et de la Vie Scolaire – Service Enfance jeunesse  
Durée hebdomadaire : 35 heures

Un grade d'adjoint d'animation principal 1<sup>ère</sup> classe C3

Catégorie : C  
Service : Direction de la Solidarité de la Jeunesse et de la Vie Scolaire – Service Enfance jeunesse  
Durée hebdomadaire : 35 heures

Filière médico-sociale :

Un grade d'Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle

Catégorie : A  
Service : Petite Enfance  
Durée hebdomadaire : 35 heures

Un grade d'Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle

Catégorie : A  
Service : Petite Enfance  
Durée hebdomadaire : 31.50 heures (90%)  
Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune.

## Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité moins 4 abstentions,

- D'adopter les modifications du tableau des effectifs de la façon énoncée plus haut.

Envoyé en préfecture le 15/12/2020  
Reçu en préfecture le 15/12/2020  
Affiché le **15 DEC. 2020**  
ID : 031-213105612-20201215-D\_2020\_116-DE



Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Marc PÉRÉ

Pour le Maire et par délégation,  
L'Adjoint au Maire,  
BAGITTE BEC



- Transmis le 15 DEC. 2020  
- Affiché le 15 DEC. 2020